



Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs
Burundi. RD Congo. Rwanda

MULTINATIONAL

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (Recrutement d'un Expert, Spécialiste en Développement Social et Genre)

	Numéro du Projet	Numéro du Don et/ou du Prêt
1	P-Z1-FAO-105	2100155031718
2	P-Z1-FAO-109	2100150034845
3	P-Z1-FAO-078	5900155010502

1. La République du Burundi, la République Démocratique du Congo (RDC) et la République du Rwanda ont reçu respectivement du Fonds Africain de Développement (FAD) du Groupe de la Banque Africaine de Développement des dons de 21000 000 UC et 60 000 000 UC et un prêt de 17 500 000 UC soit un montant total de 98 500 000 UC, en vue du financement du Projet multinational de construction de la Centrale Hydroélectrique Régionale de Ruzizi III.

Ce financement est destiné à la couverture de trois composantes du projet Ruzizi III, à savoir:

- ▶ Composante 1: Appui à la réalisation du projet
 - ▶ Composante 2 : Appui à la coopération et à l'intégration régionale dans le domaine de l'énergie.
 - ▶ Composante 3 : Appui à la gestion du projet.
- Les montants dédiés aux Composantes 2 et 3 ont été rétrocédés par les trois Etats de la CEPGL à l'EGL en tant que leur Mandataire, pour la mise œuvre de ces deux Composantes. L'EGL a l'intention d'utiliser une partie des sommes lui rétrocédées par les Etats pour financer le contrat d'un Expert, Spécialiste en Développement Social et Genre pour le renforcement de ses capacités.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :

- ▶ Aider à la planification des activités de compensation des populations affectées conformément au calendrier d'indemnisation du PAR ou celui actualisé dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- ▶ Aider à la mise en place des comités locaux de réinstallation et de gestion des plaintes ;
- ▶ Organiser et participer avec l'appui de différentes parties prenantes aux activités de sensibilisation des PAP dans le cadre de la mise en œuvre du PAR ;
- ▶ Assurer la prise en compte à toutes les étapes du projet des exigences

- en sauvegarde sociales nationales applicables et celles des partenaires financiers applicable au projet ;
- ▶ Assurer le suivi régulier de la mise en œuvre du PAR et rapporter périodiquement le niveau d'exécution ;
- ▶ Conduire et suivre la mise en œuvre du programme de consultation et de sensibilisation des acteurs et s'assurer du traitement diligent de toutes les plaintes conformément au PGES.
- ▶ Participer et contribuer à toutes les activités de renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre du PAR ;
- ▶ Assurer le suivi du traitement des plaintes dans le cadre de la compensation et archiver toutes les données concernant les plaintes
- ▶ Préparer et soumettre les rapports de suivi (mensuels et annuels) sur les aspects de sauvegarde sociale en particulier l'indemnisation des PAPs au cours de la mise en œuvre du projet
- ▶ Contribuer à la réception provisoire et définitive des travaux conformément aux spécifications de développement social des différents contrats/marchés ;
- ▶ Contribuer à la capitalisation des leçons tirées et assister à la création et à la bonne mise en place des procédures des bonnes pratiques sociales en matière d'indemnisation ;
- ▶ Exécuter toute autre tâche à la demande de la hiérarchie.

Les termes de référence de la mission du consultant sont disponibles sur le site Web de l'EGL à l'adresse: <http://www.egl-grands-lacs.org>

3. Profil du candidat

Éducation:

- De niveau Bac+5 au moins dans un domaine pertinent en sociologie ou de toute discipline connexe avec une formation ou certificat complémentaire en évaluation environnementale et sociale.

Expérience professionnelle:

- L'Expert, Spécialiste en Développement Social et Genre doit avoir :**
- au moins dix (10) années d'expérience professionnelle, dont au moins huit (8) années d'expérience dans le domaine de l'évaluation sociale et de la mise en œuvre du plan d'action de réinstallation des projets de développement ;
 - une connaissance des enjeux sociaux dans le cadre de l'indemnisa-

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

(Recrutement d'un Expert, Spécialiste en Développement Social et Genre)

E.G.L.

Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs



Burundi, RD Congo, Rwanda

MULTINATIONAL
PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CENTRALE
HYDROELECTRIQUE REGIONALE RUZIZI III.

	Numéro du Projet	Numéro du Don et/ou du Prêt
1	P-ZI-FAO-105	2100155031718
2	P-ZI-FAO-109	2100150034845
3	P-ZI-FAO-078	5900155010502

1. La République du Burundi, la République Démocratique du Congo (RDC) et la République du Rwanda ont reçu respectivement du Fonds Africain de Développement (FAD) du Groupe de la Banque Africaine de Développement des dons de 21 000 000 UC et 60 000 000 UC ; et un prêt de 17 500 000 UC soit un montant total de 98 500 000 UC, en vue du financement du Projet multinational de construction de la Centrale Hydroélectrique Régionale de Ruzizi III.

Ce financement est destiné à la couverture de trois composantes du projet Ruzizi III, à savoir :

- Composante 1 : Appui à la réalisation du projet
- Composante 2 : Appui à la coopération et à l'intégration régionale dans le domaine de l'énergie.
- Composante 3 : Appui à la gestion du projet.*

Les montants dédiés aux Composantes 2 et 3 ont été rétrocedés par les trois Etats de la CEPGL à l'EGL en tant que leur Mandataire, pour la mise œuvre de ces deux Composantes. L'EGL a l'intention d'utiliser une partie des sommes lui rétrocedées par les Etats pour financer le contrat d'un Expert, Spécialiste en Développement Social et Genre pour le renforcement de Ses capacités.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :

- Aider à la planification des activités de compensation des populations affectées conformément au calendrier d'indemnisation du PAR ou celui actualisé dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Aider à la mise en place des comités locaux de réinstallation et de gestion des plaintes ;
- Organiser et participer avec l'appui de différentes parties prenantes aux activités de sensibilisation des PAP dans le cadre de la mise en œuvre du PAR ;
- Assurer la prise en compte à toutes les étapes du projet des exigences en sauvegarde sociales nationales applicables et celles des partenaires financiers applicable au projet ;
- Assurer le suivi régulier de la mise en œuvre du PAR et rapporter périodiquement le niveau d'exécution ;
- Conduire et suivre la mise en œuvre du programme de consultation et de sensibilisation des acteurs et s'assurer du traitement diligent de toutes les plaintes conformément au PGES.
- Participer et contribuer à toutes les activités de renforcement des capacités dans le cadre de la mise en œuvre du PAR ;
- Assurer le suivi du traitement des plaintes dans le cadre de la compensation et archiver toutes les données concernant les plaintes
- Préparer et soumettre les rapports de suivi (mensuels et annuels) sur les aspects de sauvegarde sociale en particulier l'indemnisation des PAP au cours de la mise en œuvre du projet
- Contribuer à la réception provisoire et définitive des travaux conformément aux spécifications de développement social des différents contrats/marchés ;
- Contribuer à la capitalisation des leçons tirées et assister à la création et à la bonne mise en place des procédures des bonnes pratiques sociales en matière d'indemnisation ;
- Exécuter toute autre tâche à la demande de la hiérarchie.

Les termes de référence de la mission du consultant sont disponibles sur le site Web de l'EGL à l'adresse: <https://egl-grands-lacs.org>

3. Profil du candidat

Éducation :

De niveau Bac+5 au moins dans un domaine pertinent en sociologie ou de toute discipline connexe avec une formation ou certificat complémentaire en évaluation environnementale et sociale.

Expérience professionnelle :

L'Expert, Spécialiste en Développement Social et Genre doit avoir :

- au moins dix (10) années d'expérience professionnelle, dont au moins huit (8) années d'expérience dans le domaine de l'évaluation sociale et de la mise en œuvre du plan d'action de réinstallation des projets de développement ;
- une connaissance des enjeux sociaux dans le cadre de l'indemnisation des PAP des projets énergétiques dans les pays et zones concernés par la mise en œuvre du projet ;
- une bonne connaissance des règles et procédures des principaux bailleurs de fonds (BAD ou Banque mondiale) en matière de sauvegardes sociales et du Genre est recommandée ;
- une connaissance pratique des logiciels informatiques les plus usuels (traitement de texte et tableur, base de données, courriel)

- la capacité de rédiger des rapports en français, et lire, comprendre, rédiger des messages et correspondances en anglais ;
- Bonne connaissance des lois et des réglementations existantes dans les 3 pays de la CEPGL sur la gestion des questions sociales et du genre constitue un atout ;
- Aptitude à interagir de façon constructive dans des équipes multidisciplinaires avec des experts techniques, des ingénieurs, l'administration locale, les PAP du projet et la société civile ;
- Très bonne compétence en communication orale et écrite dans la langue française qui est la langue officielle de travail à l'EGL. La connaissance de l'anglais constitue un avantage ;
- la capacité de travailler sous pression et dans une équipe multinationale et/ou multiculturelle.
- une connaissance pratique des logiciels informatiques les plus usuels (traitement de texte et tableur, base de données, courriel)
- Bonne connaissance des lois et des réglementations existantes dans les 3 pays de la CEPGL sur la gestion des questions sociales et du genre constitue un atout ;
- Très bonne compétence en communication orale et écrite dans la langue française qui est la langue officielle de travail à l'EGL. La connaissance de l'anglais constitue un avantage ;
- Avoir la capacité de travailler sous pression et dans une équipe multinationale et/ou multiculturelle.

Le dossier de candidature sera constitué de :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Des attestations de services rendus justifiant l'expérience du Candidat.
- Une copie du passeport ou de la carte nationale d'identité ;
- Les copies certifiées conformes des diplômes obtenus.
- Deux (2) photos passeport.

4. Durée de la mission

La mission de l'Expert Informaticien s'étendra sur une durée prévisionnelle de Cinq(5) ans, assortie d'une évaluation annuelle des performances, seule une performance jugée satisfaisante par l'EGL donnera lieu à la poursuite des prestations.

Une période d'essai de trois (03) mois sera exigée à l'Expert Informaticien à compter à partir du démarrage de la mission.

5. Processus de sélection

Les candidats potentiels devront satisfaire aux critères d'éligibilité et à la procédure de sélection des Consultants Individuels, tels que décrits et conformes au «Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque» d'octobre 2015 qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : De 8 heures 30 minutes à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30 minutes de Lundi à Jeudi, et de 8 heures 30 minutes à 12 heures les Vendredi.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard, Vendredi le 15 juillet 2022 à 12 heures, heure locale de Bujumbura, et porter expressément la mention «Manifestation d'intérêt pour le Poste Expert spécialiste en développement social et genre ».

Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs «EGL»

À l'attention : Monsieur Charles VUMBI MBENGA, Directeur Général,
49, Boulevard de l'UPRONA, Rohero II,
B.P 1912 Bujumbura - Burundi
Tel: +257 22 22 55 04
Fax: +257 22 22 41 57

Elles doivent aussi être envoyées par courrier électronique sur l'adresse e-mail: recrutement.social.egl@gmail.com

LE DIRECTEUR GENERAL,

Charles VUMBI MBENGA